

LA TRAME #2

VERTE & BLEUE EN BASSE-NORMANDIE

La Lettre du Schéma Régional
de Cohérence Écologique



© Michel CHANU

EN CLAIR

La Basse-Normandie,
une mosaïque de milieux riches et interdépendants

Forêts, rivières, marais, bocages, dunes, landes... C'est grâce à un front maritime étendu, à un relief où se succèdent plaines, collines et gorges, à un réseau hydrographique dense, à deux substrats géologiques différents et à une urbanisation encore relativement faible, que la Basse-Normandie offre une grande diversité de milieux naturels. Ces derniers abritent des espèces animales et végétales ainsi que des écosystèmes riches et complexes qui forment une mosaïque et dépendent les uns des autres.

Certains habitats, appelés « réservoirs de biodiversité », réunissent les conditions optimales d'accueil et de développement d'espèces pour l'alimentation, le repos, la reproduction ou l'hivernage... D'autres espaces, qualifiés de « corridors écologiques », permettent à ces espèces de se déplacer. Lorsque ces espaces se dégradent et se fragmentent, les interactions entre les milieux et entre les espèces deviennent difficiles et menacent leur survie. Qu'en est-il en Basse-Normandie ? L'élaboration du Schéma régional de cohérence

écologique (SRCE) permet de rassembler et de croiser les connaissances¹ sur la localisation des différents milieux naturels² (regroupés en « sous-trames »³). Répartis entre une Trame Verte (milieux ouverts, boisés et littoraux) et une Trame Bleue (milieux humides et cours d'eau), les milieux naturels constituent un enjeu de préservation, à la fois pour les espèces qui vivent dans un ou plusieurs de ces milieux, mais aussi pour les activités humaines qui utilisent leurs ressources. Le bocage en est un exemple particulièrement emblématique.

Une Trame Verte où prédomine le bocage

Bien qu'il régresse aujourd'hui (baisse de 43 % du linéaire entre 1972 et 2006), le bocage bas-normand est encore le plus dense de France. Associé aux bois et aux prairies, ce réseau de haies représente une matrice robuste facilitant la circulation de la faune sauvage et de nombreux milieux naturels entre eux.

(suite en page 2)

1 • Connaissances issues notamment des zonages existants (Natura 2000, Znieff, sites Ramsar, arrêtés préfectoraux de protection de biotope, réserves naturelles, rivières classées, forêts de protection, espaces naturels sensibles...) et des données sources pour l'occupation du sol (IGN BDTOPO Veg 2010, territoires humides Dreal BN 2012...).

2 • On entend par milieu, un environnement aux caractéristiques bien définies où vivent les organismes.

3 • Les réservoirs de biodiversité ont été rattachés à cinq sous-trames : littorale, boisée, milieux ouverts, zones humides et cours d'eau.





Le lucane apprécie les arbres morts de la haie.



La nature des villes et des champs

Les surfaces cultivées ne sont pas seulement utiles à l'homme. Les cultures hébergent notamment des plantes spécifiques, dites « messicoles »⁴, qui se développent notamment entre les rangs de blé. Les modifications des pratiques culturales (utilisation de variétés sélectionnées, emploi de pesticides et d'engrais, mécanisation...) ont néanmoins contribué à leur raréfaction.

Les surfaces urbanisées, moins étendues en Basse-Normandie (4 %)

que la moyenne nationale (9,6 %), ont aussi un rôle à jouer dans les

continuités écologiques. En ville, les espaces verts, les jardins, les squares ou les cimetières peuvent permettre la circulation et l'accueil des espèces, dès lors qu'ils sont gérés de façon adaptée (réduction des pesticides, diversité des espèces plantées...).

FOCUS

EN CLAIR

La Basse-Normandie, une mosaïque de milieux riches et interdépendants

Constitué de parcelles pâturées ou fauchées délimitées par des haies reliées entre elles, entrecoupées de bosquets et parcourues par un réseau dense de cours d'eau, ce paysage offre un milieu

accueillant pour la biodiversité : disponibilité alimentaire, déplacements, abris pour le repos, la reproduction ou le refuge... Ainsi, les passereaux nichent dans les haies et se nourrissent dans les prairies. Si le réseau des haies et les éléments qui les entourent (prairies naturelles, fossés, talus, mares) sont en bon état, on y trouve tous les groupes zoologiques : mammifères, oiseaux,

reptiles, amphibiens, mollusques, insectes, micro-organismes...

Une haie, constituée de plusieurs générations d'arbres, jeunes, matures ou vieux à cavités, favorise la présence d'une biodiversité remarquable particulière comme les insectes sapro-xylophages (qui ne consomment que le bois mort) tels que le lucane (ci-dessus) ainsi qu'une biodiversité dite plus « ordinaire », par exemple des espèces d'oiseaux tels que le merle, le rouge-gorge ou la grive.

Une haie en bon état héberge tous les groupes zoologiques : mammifères, oiseaux, reptiles...

Le bocage, un milieu semi-naturel issu de l'activité agricole

Conçu par l'homme entre le XVII^e et le XIX^e siècle, le bocage est intimement lié à l'activité d'élevage, auquel il apporte une plus-value non négligeable : lutte contre l'érosion des sols, filtration de l'eau, brise-vent et abri pour les animaux qui pâturent. La Basse-Normandie est ainsi une terre d'élevage bovin pour la viande et le lait. 61 % de sa Surface agricole utile (SAU) est consacrée à cet élevage contre 33 % au niveau national.

Le bocage constitue en outre un vrai potentiel de bois à valoriser⁴, soit en bois d'œuvre (32 % du volume total), soit en bois-énergie. Des structures se sont déjà lancées dans la commercialisation du bois en plaquettes issu des haies et permettent, notamment aux agriculteurs, de se chauffer à prix réduit tout en valorisant l'entretien de leurs haies.



Le bocage apporte une plus-value à l'activité agricole : brise-vent, abri pour les bovins, lutte contre l'érosion...

L'eau, omniprésente...

Le bocage n'est pas la seule spécificité de la Basse-Normandie. L'eau y est également très présente au travers des cours d'eau (21 000 kilomètres) et des zones humides (12,5 % du territoire) sous forme de marais, de tourbières, de landes et prairies humides. Gorgés d'eau une grande partie de l'année, ces espaces accueillent une faune et une flore adaptées, extrêmement riches. Les cours d'eau participent à la circulation des espèces et les marais sont utilisés par les oiseaux migrateurs pour se nourrir et se reposer. Toute modification du réseau hydrologique (drainage, remblais, assainissement...) fragilise ces milieux.

4 • Selon la Direction régionale de l'Agriculture de Basse-Normandie, le volume sur pied des haies est estimé à 22,8 Mm³, soit 20 % du volume total normand de bois sur pied.

5 • Plantes, vivaces ou annuelles, adaptées pour survivre aux labours et profiter du travail cultural.

Une Trame Verte et Bleue à chaque échelle

Une fois le Schéma régional adopté, les Trames Verte et Bleue locales seront également définies..

FAUX Le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) ne prend en compte que des données homogènes à l'échelle régionale au 1/100 000^e. Elles ne sont pas suffisamment précises pour être « zoomées » à l'échelle d'une commune par exemple. Chaque échelle nécessite un diagnostic adapté. Plus elle est locale, plus la connaissance du territoire doit être fine.

À chaque échelle existent des continuités écologiques différentes.

VRAI Certaines espèces vivent sur plusieurs échelles de territoire selon les périodes de leur vie. Un oiseau migrateur, tel que le phragmite des joncs, traverse de grands territoires pour hiverner dans la moitié sud de l'Afrique. Mais une fois arrivé dans les marais européens pour se reproduire, il ne se déplace que dans les roselières. Ainsi, selon l'échelle de restitution cartographique, différentes caractéristiques écologiques pourront être mises

en avant. Les continuités identifiées aux différentes échelles se complètent et sont cohérentes entre elles. C'est ce qu'on appelle « l'effet d'emboîtement ».

Les corridors écologiques sont des autoroutes vertes par lesquelles passeront tous les animaux et sur lesquelles on ne pourra plus rien faire.

FAUX Tout d'abord, tous les animaux n'empruntent pas les mêmes corridors pour se déplacer. Les corridors ne sont pas forcément linéaires. Ils n'ont ni physionomie, ni forme déterminée, ce qui les rend plus délicats à appréhender. Ensuite, la cartographie des continuités, établie par le SRCE, n'a pas vocation à devenir un zonage réglementaire. Elle servira de support pour mettre en évidence certains secteurs



CL. M. COLLARD

plus vulnérables que d'autres, ou des connexions à l'échelle régionale qui relient différents territoires. Ces secteurs pourront faire l'objet d'une attention particulière lors de la réflexion à une échelle plus fine.



© Sylvie LE CALVEZ



© Lucile VILBOUX



© Dreal Basse-Normandie

L'eau est omniprésente en Basse-Normandie et favorise le développement d'une biodiversité riche.



© Communauté de communes Sèves-Taute

Une prise de conscience porteuse d'avenir

« Située au centre du département de la Manche, à vingt kilomètres du littoral, composée d'une mosaïque de paysages (bocage, landes et marais), la communauté de communes Sèves-Taute dispose de suffisamment d'atouts pour prendre en main son développement. Nous venons d'adopter notre Agenda 21, après deux années de mobilisation des acteurs et des habitants. Celui-ci comprend notamment un volet environnemental qui prévoit l'élaboration d'un Plan local de l'urbanisme intercommunal (PLUI) et, dans ce cadre, de différentes politiques en faveur de l'habitat, des énergies renouvelables, de l'agriculture, de la jeunesse et du tourisme vert.

Pour accompagner ces chantiers, sur proposition du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, un groupe de travail s'est réuni en 2011 et 2012 sur la question de la Trame Verte et Bleue. Ce concept nous paraissait à l'époque assez flou. Un cabinet d'études a rassemblé des données pour cartographier le territoire

selon ses composantes naturelles. Avec leurs couleurs entrelacées, les cartes sont de vrais tableaux qui nous révèlent la richesse du territoire, mais aussi ses fragilités. Ainsi, au nord, avec la tourbière de Baupté, les milieux naturels ne sont pas trop fragmentés, contrairement au sud, où ils sont plus fragilisés.

Cette démarche nous fait prendre conscience qu'il devient urgent d'intégrer, de façon plus systématique, la biodiversité dans les projets de la collectivité, sans forcément augmenter leurs coûts. Dans une zone d'aménagement concertée (ZAC), cela se traduit, par exemple, en laissant des bandes enherbées.

Cela nous oblige surtout à changer nos modes de pensée, à réfléchir sur différents scénarios qui nous permettent de faire de vrais choix. Nous avons aussi tout intérêt à inviter les habitants à s'exprimer sur les projets. Cela conforte les décisions prises par les élus et les sensibilisent à la préservation de la biodiversité. Reste maintenant à convaincre les élus municipaux de son importance dans le cadre du futur PLUI. Il y a là une vraie question porteuse d'avenir. »

VU PAR...

Anne Hébert,
présidente de la
communauté
de communes
de Sèves et Taute
dans la Manche.





© DR

Où en est-on dans la démarche ?

Le croisement et l'analyse de différentes données scientifiques existantes (réserves naturelles nationales ou régionales, réserves biologiques en forêt publique, zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique, sites classés au titre du patrimoine naturel...), réalisés en 2011-2012 ont permis d'identifier des grands ensembles naturels et paysagers, les continuités écologiques présentes dans la région ainsi que les obstacles à la circulation des espèces.

Depuis le début de l'année, différents groupes de travail définissent et approfondissent la méthodologie d'identification des continuités écologiques, tandis que des rencontres avec différents acteurs (agricoles notamment) ont alimenté la réflexion.

Se dessinent actuellement une méthodologie et une cartographie régionale des réservoirs et des sous-trames au 1/100 000^e.

Par la suite, des mesures seront proposées pour faciliter la prise en compte du contenu du SRCE, notamment par les collectivités locales et les structures porteuses de Schémas de cohérence territoriale (SCot) : intégration dans les documents d'urbanisme et de planification, mise en place d'un programme local de préservation et de restauration de continuités écologiques...

Une fois élaboré, le projet de SRCE Basse-Normandie sera transmis aux communes, aux communautés de communes, aux conseils généraux et aux parcs naturels régionaux. Leurs avis recueillis, il sera ensuite soumis à enquête publique, délibéré par le conseil régional puis adopté par arrêté préfectoral.

EN SAVOIR +



<http://www.trameverteetbleue-basse-normandie.fr/>

Ce site Internet, conçu par la Région Basse-Normandie et la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Basse-Normandie, répond à toutes les questions relatives au Schéma régional de cohérence écologique et à la Trame Verte et Bleue. Les modalités d'élaboration de ce schéma en Basse-Normandie sont également détaillées afin que chacun puisse, s'il le souhaite, devenir un acteur de sa mise en œuvre. On y trouve également des informations sur les enjeux de la préservation de la biodiversité à travers le maintien et la restauration des continuités écologiques, de façon générale et plus particulièrement en Basse-Normandie.

CALENDRIER

22 OCTOBRE 2012

Second Comité régional Trame Verte et Bleue (CRTVB).

AUTOMNE ET HIVER 2012

Identification des zones d'actions, des modalités d'accompagnement local et d'un cahier des charges type à destination des territoires concernés.

JANVIER 2013

Ateliers territoriaux de concertation du Schéma régional de cohérence écologique, à destination des élus, des agents des collectivités locales et des acteurs concernés par la thématique.

PRINTEMPS 2013

Troisième Comité régional Trame Verte et Bleue.
Présentation du SRCE par territoire.

CONTACTS



Sandrine LECOINTE
Région Basse-Normandie
Service Environnement
s.lecointe@crbn.fr
Tél. : 02 31 06 97 42.



Sophie LARDILLEUX
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (Dreal) de Basse-Normandie
Service ressources naturelles, mer et paysage
sophie.lardilleux@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 02 50 01 84 34.



© B. BOUJLETT Reporter